



DIVISION REGIONALE EXCELLENCE

Saison 2006 - 2007 - Règlement

⇒ La Division Régionale Excellence est disputée sous forme de Championnat par équipes de clubs.

- ⇒ Trois compétitions (**2 x 70m. et finales par poules**) sont programmées à ce Championnat :
- ↳ le dimanche 22 avril aux Andelys (27)
 - ↳ le dimanche 10 juin à Octeville (50)
 - ↳ le dimanche 1^{er} juillet à Grand Couronne (76)

Lors des trois compétitions, les phases finales seront tirées uniquement par équipes de clubs, le classement pour ces phases finales étant établi, par l'organisateur en prenant en considération les trois meilleurs scores des Archers de chaque club ayant participé aux tirs de classement, à l'exception des scores des Archers ayant tiré la saison dernière en Division Nationale ou ayant participé à la phase finale des D.R. pour les clubs qui montent en D.N. 2. Les Archers d'une équipe qui descend de D.N. en D.R. peuvent participer.

Transfert de club :

- ↳ un Archer qui quitte un club en D.N. et qui va dans un club en D.N. ne peut être inscrit dans une équipe qui dispute la D.R.
- ↳ un Archer qui quitte un club en D.N. et qui va dans un club en D.R. peut être inscrit dans une équipe qui dispute la D.R.

Généralités :

⇒ Les clubs doivent confirmer leur engagement dans le Championnat de D.R. Excellence auprès de la Ligue et au plus tard le 31 mars de la saison en cours.

⇒ Un club ne peut présenter qu'une équipe par catégorie.

⇒ Un club en D.N. 2 peut présenter une équipe mais ne peut être qualifié pour disputer la finale nationale.

⇒ A chaque compétition, les clubs marquent le nombre de points, comme défini par le règlement de la FFTA, suivant leur classement. Le classement final est effectué en totalisant les points obtenus lors des trois compétitions.

⇒ Les tirs se font au rythme A.B.C (une seule vague).

⇒ L'organisateur ne peut ouvrir son Championnat que pour le 2x70m, les finales sont réservées aux équipes engagées dans le Championnat.

- ⇒ Composition des équipes : Les équipes sont :
- ↳ nominativement déposées auprès de l'organisateur au plus tard 10 jours avant la compétition,
 - ↳ modifiables au greffe avant le début des flèches d'échauffement,
 - ↳ constitués de 3 Archers au minimum et de 4 au maximum.

⇒ Feuilles de marque :

- ↳ individuelles : lors des tirs de classement,
- ↳ par équipes : lors des phases finales.

⇒ **Classements :**

- ↳ individuel : si un classement individuel est proclamé, il sera annoncé à l'issue des tirs de classement et avant le début des phases finales.
- ↳ par équipes : à l'issue des phases finales.

⇒ **Le programme est le suivant :**

↳ Echauffement (maximum 45 mn)	09 h 00 / 09 h 45
↳ 1 ^{er} 70 mètres	10 h 00 / 11 h 15
↳ 2 ^{ème} 70 mètres	11 h 30 / 12 h 45
↳ Début des phases finales	14 h 00
↳ Résultats	17 h 00

Consignes aux organisateurs :

⇒ une réunion de formation et d'information sera proposée aux clubs organisateurs dès la clôture des inscriptions. Il est souhaitable que 2 à 3 personnes par club participent à cette réunion.

⇒ **L'organisateur doit :**

- rappeler sur son mandat que pour le tir par équipes, les Archers et le capitaine d'équipe doivent avoir le même tenue
- prévoir suffisamment de personnes pour le bon déroulement des tirs
- récompenser les 3 premières équipes de chaque catégorie,
- adresser les résultats au secrétariat de la Ligue, aux autres clubs organisateurs et aux clubs.

MODALITES FINANCIERES :

⇒ Le droit d'inscription par équipe de 3 Archers est fixé à 24 €uros. Ces droits d'inscription des équipes, seront versés à la Ligue lorsque le club engagera son équipe pour ce Championnat : 3 fois 24 €uros, soit 72 €uros.

⇒ La Ligue reversera les droits d'inscription à chaque organisateur dans la semaine qui précède la compétition. En aucun cas, sauf si le Championnat est annulé, ces droits ne seront reversés aux clubs engagés.

⇒ Le droit d'inscription pour les Archers se présentant à titre individuel est laissé au choix de l'organisateur qui doit tenir compte que les Archers tirant à titre individuel ne disputent pas les phases finales. Montant recommandé : 8 €uros. Les droits d'inscription individuels seront payés par les compétiteurs ainsi que les droits d'inscription des remplaçants.

⇒ Les récompenses sont à la charge de l'organisateur. Si un classement individuel est proclamé, Il serait souhaitable d'avoir des prix individuels en plus des récompenses par équipes.

⇒ Les frais engagés liés à l'inscription ainsi qu'à la restauration sont considérés, par la Ligue, identiques pour toutes les équipes. Par contre, les frais de route sont variables, que l'on habite le centre de la Ligue ou une de ses extrémités.

⇒ Afin de permettre à tous les clubs de participer, au-delà de 300 km parcourus, la Ligue prend à sa charge, les kilomètres parcourus, pour un véhicule par équipe engagée, à hauteur de 0,25 €uro du km parcouru, les péages d'autoroutes éventuels restants à la charge du club, le kilométrage retenu étant celui donné par le «3617MICHELIN», en prenant l'option du plus court trajet.

⇒ La prise en charge par la Ligue ne sera effective que si le club participe aux trois compétitions et ne sera donc versée qu'après le dernier concours.

⇒ **Finale Nationale :**

Pour les catégories où la Fédération organise une finale nationale des D.R, les deux 1^{ères} équipes hommes et femmes sont qualifiées. La Ligue participera financièrement conformément aux décisions du Comité Directeur de la Ligue. Chaque club devra fournir des originaux de justificatifs pour, au minimum, la somme qui leur sera versée par la Ligue.

Siège social : Hôtel de Ville – 50100 CHERBOURG

Secrétariat de la Ligue de Normandie de Tir à l'Arc
Maison Polyvalente du Grand Parc - 1018, quartier du Grand Parc
14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

Tél. : 02.31.94.53.09 – Fax : 02.31.94.50.51 - E.mail : tiralarc-normandie@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.tiralarc-normandie.asso.fr>

